

Eidg. Departement des Innern (EDI)

02.07.2003 - 09:10 Uhr

Augmentation de 40 % des moyens mis à disposition des institutions pour personnes handicapées malgré la réduction des dépenses

(ots) - Les moyens accordés aux institutions pour personnes handicapées adultes, c'est-à-dire aux homes et aux ateliers d'occupation, continueront d'augmenter fortement ces prochaines années en dépit de l'adoption, mercredi par le Conseil fédéral, du paquet de mesures d'assainissement. Au total, ces institutions recevront 1,4 milliards de francs en 2006 contre 1 milliard de francs en l'an 2000. Cette augmentation des moyens, de 40 % pour les six années concernées, n'est pas remise en cause par la modification de l'ordonnance sur l'assurance-invalidité décidée par le gouvernement, ni l'augmentation des subventions pour les écoles spéciales.

La modification adoptée, qui limite l'augmentation des dépenses, ne remet pas en cause la volonté des autorités de voir l'offre pour les handicapés se développer à l'avenir et cela en termes tant quantitatif que qualitatif. Pour tenir compte des remarques émises lors de la procédure de consultation, le Département fédéral de l'intérieur a proposé de revoir à la baisse le montant des économies prévues dans ce domaine. Au total, les réductions de dépenses pour l'assurance-invalidité seront de 218 millions de francs au lieu de 268 millions de francs (81 millions de francs au lieu de 100 millions de francs pour la Confédération).

Pour échapper au principe des subventions-arrosoir, les homes et ateliers pour handicapés recevront dès 2004 un montant égal à celui touché en 2000 auquel viendra s'ajouter le renchérissement. Les homes et ateliers qui pourront faire valoir un besoin concret supplémentaire - création de nouvelles places ou augmentation des coûts occasionnés par l'encadrement - recevront plus de moyens. Pour ces besoins particuliers, un montant supplémentaire de 230 millions de francs a été budgété pour 2004. Il sera augmenté de 45 millions de francs en 2005 et du même montant en 2006.

La croissance des coûts dans les homes et ateliers pour handicapés a été extraordinairement forte ces dernières années, de plus de 11 %, par exemple, en 2001. Elle ne s'explique, dans bien des cas, ni par une augmentation des places offertes, ni par une amélioration de l'encadrement. La modification de l'ordonnance permet à la Confédération d'engager les fonds disponibles de manière plus ciblée et plus efficace.

Les craintes émises publiquement ces derniers jours par certaines institutions qui mettent en garde contre une baisse de l'offre et de la qualité dans le secteur ne sont pas justifiées. Les moyens mis à disposition pour les homes et ateliers pour handicapés, et confirmés dans le plan financier, reflètent un niveau élevé de solidarité puisque les institutions bénéficieront de 40 % de moyens supplémentaires en 2006 par rapport à l'année 2000.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

Service de presse et d'information

Renseignements : 031 / 322 91 17

Dorothea Zeltner Kamber

Cheffe Secteur Ateliers, Foyers et Organisations

Domaine Assurance-invalidité

Office fédéral des assurances sociales

Vous trouverez des informations relatives à ce sujet sur le site internet de l'OFAS à l'adresse suivante: www.ofas.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100464650> abgerufen werden.